

Règlement du jeu « DIRT DEVIL - Jeu Web Instant gagnant - 1 relooking déco à gagner » - Opération N°1186

Article 1 : L'organisateur

La société TTI FLOOR CARE FRANCE, inscrite au RCS de Melun sous le numéro RCS 752 306 514, dont le siège social se trouve au Carré Haussmann, 4 allée du trait d'union 77127 LIEUSAIN, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Web Instant gagnant - 1 relooking déco » du 1^{er} mars 2014 au 31 juillet 2014 accessible par internet sur le site www.jeurebeldirtdevil.fr.

Article 2 : Les bénéficiaires

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Ne peuvent participer au jeu les personnes ayant collaboré à l'organisation directe ou indirecte de même que leurs familles ascendantes et descendantes en ligne directe.

Article 3 : Modalités de participation

L'internaute doit se connecter au site www.jeurebeldirtdevil.fr pour pouvoir participer au jeu, ouvert du 1^{er} mars 2014 00h00 au 31 juillet 2014 minuit inclus. L'internaute remplit le formulaire de participation avec ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail, téléphone) et répond à une question de participation à laquelle il faut trouver la bonne réponse (nécessaire pour poursuivre sa participation, mais le consommateur peut tenter autant de réponses qu'il le souhaite) et à différentes questions CRM.

Lorsque le Participant a trouvé la bonne réponse à la question posée et rempli le formulaire, il découvre immédiatement s'il est gagnant ou non d'un Instant Gagnant en application de la procédure d'instant gagnants ouverts décrite ci-dessous. Si sa connexion correspond à l'instant gagnant, le Participant, gagne l'une des dotations d'entretien des sols décrites à l'article 4.

Une fois les coordonnées validées, une vérification des coordonnées est effectuée sur la base d'une seule participation par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse e-mail) sur toute la durée du jeu. Si le participant a déjà gagné, un message s'affichera pour lui indiquer qu'il ne peut pas gagner un produit d'entretien des sols Dirt Devil une seconde fois.

Les lots mis en jeu font l'objet d'instant gagnants, déposés auprès de la Selarl AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE, sous la forme « mois/jour/heure/minute ». Les 50 instant gagnants ont été préalablement tirés au sort, de façon aléatoire par une application dédiée et sont répartis sur toute la durée de l'opération.

Le premier participant à se connecter au cours de l'instant gagnant prédéfini sera le seul gagnant effectif de l'instant gagnant prédéfini. Dans le cas où aucune connexion n'a eu lieu durant un instant gagnant, le premier participant qui se connecte après l'instant gagnant gagne la dotation affectée à cet instant gagnant.

Tous les participants au jeu ayant trouvé la bonne réponse ont également une chance de gagner le lot Relooking déco d'une pièce de la maison décrit à l'article 4, via un tirage au sort effectué à la fin de l'opération.

Article 4 : lots

- Le jeu est doté de 50 lots **via Instants gagnants** (1 lot par Instant Gagnant) :

50 produits Dirt Devil d'une valeur unitaire indicative de 89 à 249 € TTC :

- ✓ 10 aspirateurs à main M137 d'une valeur unitaire indicative de 89 € TTC
- ✓ 10 balais vapeur M318 d'une valeur unitaire indicative de 89 € TTC
- ✓ 10 nettoyeurs vapeur M319 d'une valeur unitaire indicative de 149 € TTC
- ✓ 10 robots aspirateurs M608 d'une valeur unitaire indicative de 299,99 € TTC
- ✓ 10 nettoyeurs haute pression M3300 d'une valeur unitaire indicative de 249 € TTC

- Le jeu est doté de 1 lot **par tirage au sort** à la fin de l'opération :

1 relooking déco d'une pièce de la maison (Conseil Travaux, Mobilier, Objets déco) d'une valeur unitaire indicative de 4500€ TTC (soit Conseil 1000 €, Travaux 2000€, Achat mobilier et décoration 1500€ TTC approx.).

Les lots ne pourront être échangés pour de l'argent.

Article 5 : attribution des lots

Les gagnants des appareils Dirt Devil (instants gagnants) sont informés immédiatement qu'ils ont gagné l'un des appareils mis en jeu et recevront leur appareil Dirt Devil sous 8 semaines environ à compter de la confirmation de son gain (à l'adresse postale indiquée au moment de leur inscription).

Un tirage au sort parmi tous les participants au jeu sera effectué sous contrôle d'un huissier le 11 août 2014 pour désigner **le gagnant du relooking déco**. Ce gagnant sera alors contacté par mail et courrier avant le 31/08/2014 afin de mettre en place l'organisation du relooking déco. Sans retour du gagnant sous 30 jours à compter de la date d'envoi du mail de confirmation, le lot sera attribué à un autre participant.

Une seule participation par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse e-mail) pour l'ensemble de la période du jeu.

Article 6 : remboursement des frais de participation :

Les frais de participation et les frais d'affranchissements des réclamations ne sont pas remboursés.

Article 7 : responsabilité de l'organisateur

Pour les cas imprévus, TTI FLOOR CARE FRANCE se réserve le droit de compléter ou de modifier sans préavis le présent règlement en vue d'assurer le bon déroulement du jeu et, en cas de force majeure, de l'annuler. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

TTI FLOOR CARE FRANCE n'est pas responsable en cas de mauvais fonctionnement d'Internet.

TTI FLOOR CARE FRANCE se réserve la possibilité, si les circonstances le justifient, de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Article 8 : loi informatique et liberté

Pour participer au jeu, les Participants doivent fournir certaines informations les concernant. Ces informations seront sauvegardées et feront l'objet d'un traitement automatisé en conformité avec la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données sont récoltées exclusivement pour les seuls besoins du Jeu, TTI FLOOR CARE FRANCE s'engage à ne pas les divulguer à des tiers. Seulement si le Participant le souhaite et coche la case correspondante, il pourra recevoir des informations de la part de TTI FLOOR CARE France.

Les Participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les Participants peuvent exercer ce droit en écrivant à :

Opération « DIRT DEVIL - Jeu Web Instant gagnant - 1 relooking déco à gagner »
Custom Promo N° 41186
13102 Rousset CEDEX

Article 9 : acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

Toutes questions d'application ou d'interprétation de celui-ci ou toutes questions imprévues qui viendraient à se poser seront traitées souverainement par la société TTI FLOOR CARE FRANCE.

Toute contestation ou réclamation afférente à ce jeu devra être adressée par écrit (par lettre recommandée avec avis de réception) avant le 31/07/2014 (cachet de la poste faisant foi) à :

Opération « DIRT DEVIL - Jeu Web Instant gagnant - 1 relooking déco à gagner »
Custom Promo N° 41186
13102 Rousset CEDEX

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toutes difficultés d'interprétation du présent règlement et tout cas litigieux seront tranchés en dernier ressort par les Organismes ou par les tribunaux compétent au regard des lois françaises, seules compétentes.

Article 10 : consultation du règlement

Le présent règlement est téléchargeable gratuitement en ligne sur le site www.jeurebeldirtdevil.fr .

Le règlement et les instants gagnants sont déposés auprès de la Selarl AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE - Immeuble "Le Grassi" - Impasse Grassi.